

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2017

Date de convocation : 10/10/2017

Présents : Mmes et M., Nathalie BOSVIEL, Maurice GALLET, Fabienne JAILLET, Guy LACROIX, Catherine MAIGNAN, Marie-Hélène MARECHAL, Magalie MEUNIER, Hervé PAGET.

Absents non excusés :

Pouvoirs : Michel MONNOYEUR pouvoir à Hervé PAGET, Philippe BERNARD pouvoir à Maurice GALLET, Antoine BORNOT pouvoir à Nathalie BOSVIEL ;

Secrétaire de séance : Fabienne JAILLET

1) Révision des statuts d'ECLA

Monsieur le maire procède à la lecture du projet des nouveaux statuts issus de la fusion entre ECLA et la communauté de communes du Val de Some, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

2) Approbation du rapport de la CLECT

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2017, établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 28 septembre 2017.

3) Urbanisme

Deux permis de construire ont été acceptés, l'un pour la construction d'une maison neuve, l'autre pour la réhabilitation d'un logement. Une déclaration de travaux a été acceptée pour la pose d'un Vélux.

4) Décision modificative

Il convient d'ajuster le budget en ajoutant 2 500 € aux charges de personnels, compensé par la diminution de 4 postes de charges de fonctionnement.

5) Facturation balayeuse à la commune du Pin

Une balayeuse/désherbeuse a été acquise avec la commune du Pin pour un montant de 8 480.02 € TTC, une subvention de l'agence de l'eau a été versée pour 3643 €, la moitié de cette somme sera facturée à la commune du Pin soit 2418.51 €, une convention d'utilisation du matériel sera établi.

6) Vente épareuse

Le conseil municipal décide de vendre l'épareuse à un professionnel pour 7 500 € TTC.

7) Travaux et entretiens de voirie

Le conseil municipal décide :

- la remise en état du chemin du Moulard (qui conduit à la chapelle).
- le retrait d'une souche qui réduit le passage chemin des Combes et la remise en état du terrain correspondant à ces travaux.

8) Informations et questions diverses

- La boîte à vitesse du tracteur doit être remplacée : 13 000 € HT de réparation.
- Il est décidé, pour des questions de sécurité, d'abattre ou d'élaguer certains arbres chemin des Vannodes (près de l'atelier communal) ainsi qu'un sapin chemin du champ machuré, cet arbre sera donné à la ville de Lons qui prendra en charge l'abattage et le transport.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h45 à Chille.

*Séance levée à 19h47
Le secrétaire de séance*

